PMRA Approved PH
2011-2124
2011-11-29

PRINCIPAL

GROUPE	**2**	**HERBICIDE**

Herbicide REFINE md SG

GRANULES SOLUBLES 50 %

POUR LA VENTE ET L'UTILISATION SUR LE BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS, BLÉ D'HIVER OU BLÉ DUR), L'ORGE DE PRINTEMPS, L'AVOINE ET LES ESPÈCES DE GRAMINÉES POUR LE SEMIS ET ÉTABLIES DESTINÉES AU FOURRAGE ET À LA PRODUCTION DE SEMENCES, SEULEMENT

USAGE AGRICOLE

N° D'HOMOLOGATION: 28285 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE: Thifensulfuron-méthyle 33,35 %
Tribénuron-méthyle 16,65 %

Avertissement, contient les allergènes lait et sulfites

CONTENU NET: 240 grammes – 13,6 Kg

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

LA COMPAGNIE E. I. DU PONT CANADA
PRODUITS AGRICOLES
C.P. 2300, STREETSVILLE
MISSISSAUGA, ONTARIO
L5M 2J4
1-800-667-3925

PRÉCAUTIONS:

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- ÉVITER DE RESPIRER LES VAPEURS DE PULVÉRISATION. UTILISER DANS UN ENDROIT SUFFISAMMENT AÉRÉ.
- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS. PORTER DES LUNETTES PROTECTRICES OU UN ÉCRAN FACIAL, UNE CHEMISE À MANCHES LONGUES, UN PANTALON LONG, DES CHAUSSETTES, DES CHAUSSURES ET DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES PENDANT LE MÉLANGE, LE CHARGEMENT ET L'APPLICATION ET LORS DES ACTIVITÉS DE NETTOYAGE ET DE RÉPARATION. LES GANTS NE SONT PAS NÉCESSAIRES SI ON UTILISE UN PULVÉRISATEUR À RAMPE.
- NE CONTAMINER AUCUNE ÉTENDUE D'EAU.
- CE PRODUIT PEUT ÊTRE NOCIF S'IL EST AVALÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU. IRRITE LES YEUX ET LA PEAU.
- NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER LORS DE L'UTILISATION. SE LAVER SOIGNEUSEMENT AVEC DE L'EAU ET DU SAVON APRÈS L'USAGE.
- ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'UTILISATION. LES RANGER ET LES LAVER SÉPARÉMENT DE LA LESSIVE DOMESTIQUE AVANT DE LES REMETTRE.
- L'UTILISATION DES HUMAINS COMME SIGNALEURS EST INTERDITE.

PREMIERS SOINS:

CONTACT AVEC LES YEUX:
Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:
Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION:
Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.
Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.
Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin.
Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION:
Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le 1 800-441-3637 (24 heures).

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :
Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE:
Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, des aliments destinés à l'alimentation humaine ou animale. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION:
S'il s'agit d'un contenant non-réutilisable :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.

3. Rendre le contenant inutilisable.

4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

S'il s'agit d'un contenant à remplissages multiples :
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

S'il s'agit d'un contenant réutilisable :
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tous les types d'emballage:
Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les Produits Antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Md/mc Marques déposées/de commerce de E. I. du Pont de Nemours and Company dont la compagnie E. I. du Pont Canada est un usager licencié. Membre de CropLife.

LA BROCHURE – MODE D'EMPLOI

GROUPE	2	HERBICIDE

HERBICIDE REFINE[md] SG

GRANULES SOLUBLES 50 %

POUR LA VENTE ET L'UTILISATION SUR LE BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS, BLÉ D'HIVER OU BLÉ DUR), L'ORGE DE PRINTEMPS, L'AVOINE ET LES ESPÈCES DE GRAMINÉES POUR LE SEMIS ET ÉTABLIES DESTINÉES AU FOURRAGE ET À LA PRODUCTION DE SEMENCES, SEULEMENT

USAGE AGRICOLE

N° D'HOMOLOGATION: 28285 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

GARANTIE: Thifensulfuron-méthyle 33,35 %
Tribénuron-méthyle 16,65 %

Avertissement, contient les allergènes lait et sulfites

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CETTE BROCHURE AVANT L'UTILISATION

LA COMPAGNIE E. I. DU PONT CANADA.
PRODUITS AGRICOLES
C.P. 2300, STREETSVILLE
MISSISSAUGA, ONTARIO
L5M 2J4
1-800-667-3925

PRÉCAUTIONS:

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- ÉVITER DE RESPIRER LES VAPEURS DE PULVÉRISATION. UTILISER DANS UN ENDROIT SUFFISAMMENT AÉRÉ.
- ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA PEAU, LES YEUX ET LES VÊTEMENTS. PORTER DES LUNETTES PROTECTRICES OU UN ÉCRAN FACIAL, UNE CHEMISE À MANCHES LONGUES, UN PANTALON LONG, DES CHAUSSETTES, DES CHAUSSURES ET DES GANTS RÉSISTANT AUX PRODUITS CHIMIQUES PENDANT LE MÉLANGE, LE CHARGEMENT ET L'APPLICATION ET LORS DES ACTIVITÉS DE NETTOYAGE ET DE RÉPARATION. LES GANTS NE SONT PAS NÉCESSAIRES SI ON UTILISE UN PULVÉRISATEUR À RAMPE.
- NE CONTAMINER AUCUNE ÉTENDUE D'EAU.
- CE PRODUIT PEUT ÊTRE NOCIF S'IL EST AVALÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU. IRRITE LES YEUX ET LA PEAU.
- NE PAS MANGER, BOIRE OU FUMER LORS DE L'UTILISATION. SE LAVER SOIGNEUSEMENT AVEC DE L'EAU ET DU SAVON APRÈS L'USAGE.
- ENLEVER LES VÊTEMENTS CONTAMINÉS IMMÉDIATEMENT APRÈS L'UTILISATION. LES RANGER ET LES LAVER SÉPARÉMENT DE LA LESSIVE DOMESTIQUE AVANT DE LES REMETTRE.
- L'UTILISATION DES HUMAINS COMME SIGNALEURS EST INTERDITE.

PREMIERS SOINS:

CONTACT AVEC LES YEUX:
Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:
Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION:
Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.
Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler.
Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin.
Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

INHALATION:
Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales composer le 1 800-441-3637 (24 heures)

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Administrer un traitement symptomatique.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

- Éviter une pulvérisation excessive ou la dérive du brouillard vers les habitats importants de la faune, tels que brise-vent, marais, mares vaseuses ou bords asséchés des mares vaseuses et terrains boisés. Respecter les zones tampons spécifiées dans la section MODE D'EMPLOI.
- Ne pas utiliser la terre des champs traités pour les pelouses, les jardins ou le remblai.
- Ne pas contaminer les eaux d'irrigation. Ne pas appliquer dans des champs où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures.
- Ne pas dépasser un total de 30 g de L'herbicide REFINE^{md} SG par hectare par année de culture.
- TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non-ciblés. Respecter les zones tampons spécifiées sous la rubrique « MODE D'EMPLOI ».
- Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des zones traitées, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et conditions propices au ruissellement, il y a notamment les fortes pluies, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. sols compactés ou à texture fine comme l'argile).
- Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.
- La contamination du milieu aquatique par le ruissellement peut être réduite par la présence d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

TABLE DES MATIÈRES

PRINCIPAL 1
Herbicide REFINE md SG 1
PRÉCAUTIONS: 2
PREMIERS SOINS: 2
CONTACT AVEC LES YEUX: 2
CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: 2
INGESTION: 2
INHALATION: 2
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : 2
ENTREPOSAGE: 2
ÉLIMINATION: 3
AVIS À L'UTILISATEUR: 3
LA BROCHURE – MODE D'EMPLOI 4
HERBICIDE REFINE[md] SG 4
PRÉCAUTIONS: 4
PREMIERS SOINS: 5
CONTACT AVEC LES YEUX: 5
CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS: 5
INGESTION: 5
INHALATION: 5
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : 5
DANGERS ENVIRONNEMENTAUX 5
DESCRIPTION DU PRODUIT 7
RÉENSEMENCEMENT: 8
Intervalles minimaux pour la rotation des cultures : 8
RESTRICTIONS RELATIVES AU PÂTURAGE/À LA RÉCOLTE : 8
RESTRICTIONS RELATIVES AUX VARIÉTÉS : 8
RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE PAR LA PLUIE : 8
RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION : 8
PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'APPLICATION : 8
DIRECTIVES D'APPLICATION 9
APPLICATION TERRESTRE: 9
APPLICATION AÉRIENNE: 9
MODE D'EMPLOI : 10
BLÉ (DE PRINTEMPS, DUR, D'HIVER), L'ORGE DE PRINTEMPS ET L'AVOINE 11
L'herbicide REFINE[md] SG 11
L'herbicide REFINE[md] SG + MCPA 12
BLÉ (DE PRINTEMPS, DUR, D'HIVER) ET ORGE DE PRINTEMPS 14
L'herbicide REFINE[md] SG + 2,4-D AMINE ou ESTER 14
BLÉ DE PRINTEMPS (INCLUANT LE BLÉ DUR) ET L'ORGE DE PRINTEMPS 15
L'HERBICIDE REFINE[md] SG + L'HERBICIDE ACCORD* Dry Flowable 15
L'HERBICIDE REFINE[md] SG + L'HERBICIDE ASSERT*300LC 16
L'herbicide REFINE[md] SG + L'herbicide ASSERT*300LC + MCPA Ester 16
HERBICIDE REFINE[md] SG + HERBICIDE AXIAL* 100EC 17
HERBICIDE REFINE[md] + HERBICIDE AXIAL* 100EC + MCPA Ester 18
L'HERBICIDE REFINE[md] SG + HERBICIDE BANVEL* II OU HERBICIDE BANVEL* DRY 18
L'HERBICIDE REFINE[md] SG + PUMA* [120] SUPER 19
L'HERBICIDE REFINE[md] SG +MCPA ESTER + PUMA* [120] SUPER 20
L'HERBICIDE REFINE[md] SG + L'HERBICIDE ACCORD* DRY FLOWABLE + PUMA* [120] SUPER 20
L'HERBICIDE REFINE[MD] SG + L'HERBICIDE STARANE* ou L'HERBICIDE PERIMETER[MC] 21
L'HERBICIDE REFINE[MD] SG + L'HERBICIDE PERIMETER[MC] II 22
BLÉ DE PRINTEMPS (EXCLUANT LE BLÉ DUR) ET L'ORGE DE PRINTEMPS 22
L'HERBICIDE REFINE[MD] SG + L'HERBICIDE ATTAIN[*] MÉLANGE EN RÉSERVOIR 22
L'HERBICIDE REFINE[MD] SG + CURTAIL[*] M 23
L'HERBICIDE REFINE[MD] SG + LONTREL[mc] 360 23
L'HERBICIDE REFINE[md] SG + LONTREL[*] 360 + 2,4-D ESTER ou MCPA ESTER 24

BLÉ DE PRINTEMPS (INCLUANT LE BLÉ DUR) 24
L'HERBICIDE REFINE[MD] SG + HORIZON* 240 EC 25
L'HERBICIDE REFINE[md] SG + MCPA ESTER + HORIZON* 240 EC 25
L'HERBICIDE REFINE[md] SG + L'HERBICIDE ACCORD* DRY FLOWABLE + HORIZON* 240 EC 26
L'HERBICIDE REFINE[md] SG + HORIZON* 240 EC + HERBICIDE BANVEL* II OU HERBICIDE BANVEL* DRY 26
L'HERBICIDE REFINE[md] SG + SIMPLICITY* 27
BLÉ DE PRINTEMPS (EXCLUANT LE BLÉ DUR) 27
L'herbicide REFINE[md] SG + L'herbicide ACCORD* Dry Flowable + AVENGE* 200-C 27
L'HERBICIDE REFINE[md] SG + EVEREST* SOLUPAK* 70 DF OU L'HERBICIDE EVEREST* 70 GDE + HERBICIDE BANVEL* II OU HERBICIDE BANVEL* DRY 28
BLÉ DE PRINTEMPS (EXCLUANT LE BLÉ DUR) SEULEMENT 29
L'herbicide REFINE [md] SG + 2,4-D AMINE ou ESTER + EVEREST* SOLUPAK* 70 DF ou l'herbicide EVEREST* 70 GDE 29
USAGE LIMITÉES 31
ESPÈCES DE GRAMINÉES POUR LE SEMIS ET ÉTABLIES DESTINÉES AU FOURRAGE ET À LA PRODUCTION DE SEMENCES 31
APPLICATION AUTOMNALE SUR LE BLÉ D'HIVER DANS L'EST DU CANADA 32
RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE : 32
PRÉCAUTIONS RELATIVES AU MÉLANGE : 33
DIRECTIVES DE MÉLANGE: 33
INSTRUCTIONS DE MÉLANGE SPECIALES POUR LES « CHEM-HANDLERS » 33
RENSEIGNEMENTS SUR LE NETTOYAGE DU MATÉRIEL 34
PRÉCAUTIONS RELATIVES AU NETTOYAGE: 34
DIRECTIVES DE NETTOYAGE : 34
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE 35
ENTREPOSAGE: 35
ÉLIMINATION: 35
AVIS À L'UTILISATEUR: 36

DESCRIPTION DU PRODUIT

L'herbicide REFINE[md] SG de DuPont est recommandé pour la suppression ou la répression sélective en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé (blé de printemps, blé d'hiver ou blé dur), l'orge de printemps et l'avoine qui ne sont pas contre-ensemencés de légumineuses ou de graminées, et certaines graminées destinées pour le fourrage ou la production de semences.

L'herbicide REFINE[md] SG est un herbicide sous forme de granules solubles dans l'eau renfermant 50 % de matière active. Ce produit est non corrosif, ininflammable, non volatil et il ne gèle pas.

L'herbicide REFINE[md] SG doit être mélangé avec de l'eau et avec un agent tensio-actif recommandé et appliqué uniformément à la volée. Les agents tensio-actifs recommandés sont AGRAL* 90, AG-SURF* et CITOWETT[md] PLUS. Appliquer à la zone principalement envahie par les mauvaises herbes à feuille larges en croissance active, peu après la levée.

La chaleur et l'humidité favorisent la croissance active des mauvaises herbes et augmentent l'action de L'herbicide REFINE[md] SG en maximalisant l'absorption foliaire et en intensifiant son effet par contact. Il est possible que les mauvaises herbes qui sont endurcies par le froid ou la sécheresse ne soient pas supprimées ou réprimées suffisamment et qu'elles poussent de nouveau. Pour de meilleurs résultats, s'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes visées. Se référer au paragraphe « Mode d'Emploi » de cette étiquette pour tous les détails concernant l'usage du produit.

L'herbicide REFINE[md] SG arrête rapidement la croissance des mauvaises herbes vulnérables. Cependant, il est possible que les symptômes typiques (changement de couleur) n'apparaissent que 1 à 3 semaines après l'application, selon les conditions de croissance et la vulnérabilité des mauvaises herbes. Le degré de

suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, de la concurrence exercée par la culture, des conditions de croissance pendant et après le traitement et de l'uniformité de la pulvérisation.

Attendre deux mois après une application de l'herbicide REFINE[md] SG avant d'ensemencer le champ avec les cultures suivantes: colza, lin, lentilles et luzerne. Toutes les cultures peuvent être ensemencées l'année suivant l'application de l'herbicide REFINE[md] SG.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS : Lire avant l'utilisation

Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés de manière irréversible si l'on ne respecte pas les règles suivantes:

- Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines.
- Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeux ou endroits analogues.
- Éviter que le brouillard de pulvérisation ne dérive vers les plantes utiles.
- Ne contaminer aucune étendue d'eau, y compris l'eau d'irrigation, qui pourrait être utilisée pour d'autres cultures
- Observer avec soin les directives sur le nettoyage du pulvérisateur, car les résidus dans le réservoir du pulvérisateur peuvent endommager les cultures autres que le blé, l'orge de printemps et l'avoine.

RÉENSEMENCEMENT:

Intervalles minimaux pour la rotation des cultures :

Intervalle minimal	Culture
2 mois	Canola, lin, lentilles, luzerne
Année de culture suivante	Toutes les cultures

RESTRICTIONS RELATIVES AU PÂTURAGE/À LA RÉCOLTE :
On ne peut utiliser le blé, l'orge de printemps ou l'avoine traités pour le pâturage ni pour le fourrage dans les 7 jours suivant l'application.

RESTRICTIONS RELATIVES AUX VARIÉTÉS :
N'utiliser l'herbicide REFINE[md] SG que sur les variétés enregistrées courantes de blé (blé de printemps, blé d'hiver, blé dur), d'orge de printemps et d'avoine. Se renseigner auprès de la Compagnie E. I. du Pont Canada sur la tolérance des diverses cultures avant d'utiliser le produit sur des cultures non enregistrées. NE PAS L'UTILISER SUR L'ORGE DE PRINTEMPS LÉGER NI SUR LE BLÉ BELVÉDÈRE.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE PAR LA PLUIE :
Après une heure ou plus, l'efficacité de l'herbicide REFINE[md] SG ne sera pas réduite par la précipitation de moins de 25 mm.

RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION :

PRÉCAUTIONS RELATIVES À L'APPLICATION :

- Ne pas appliquer dans les champs irrigués où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures.

- Éviter la surpulvérisation ou la dérive du brouillard vers les habitats importants de la faune, tels que brise-vent, marais, mares vaseuses ou bords asséchés des mares vaseuses et terrains boisés. Respecter les zones tampons spécifiées dans la section MODE D'EMPLOI.
- Appliquer avec un adjuvant dont l'emploi avec l'herbicide REFINE[md] SG est homologué. L'herbicide REFINE[md] SG doit être appliqué seulement avec de l'eau comme diluant. D'autres diluants peuvent accélérer la dégradation du produit et réduire son efficacité.
- Ne pas appliquer sur les cultures contre-ensemencées de légumineuses ou de graminées pour ne pas endommager le fourrage.
- Les applications sur les cultures éprouvées par des conditions climatiques rigoureuses, le gel, la sécheresse, les sols peu fertiles ou saturés d'eau (sols qui ont atteint ou sont prêts d'atteindre la capacité maximale de rétention d'eau), les maladies ou les attaques d'insectes peuvent entraîner des dommages aux cultures. La sécheresse, les maladies ou les ravages occasionnés par les insectes après l'application peuvent également endommager les cultures.
- Certaines conditions (telles que de fortes précipitations, un temps frais prolongé, le gel, un écart prononcé de la température entre le jour et la nuit) peuvent entraîner une décoloration temporaire et quelquefois une légère réduction de la hauteur des cultures.
- Ne pas appliquer plus de 30 grammes/hectare de l'herbicide REFINE[md] SG par année.
- NE PAS retourner sur lieux et en interdire l'accès pendant les 12 heures suivant un traitement.
- N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, d'inversion de température, de l'équipement d'application et de la configuration du pulvérisateur.

DIRECTIVES D'APPLICATION

APPLICATION TERRESTRE:

Pulvériser uniformément à l'aide de matériel terrestre bien étalonné. S'assurer que la couverture est complète et que la pulvérisation est uniforme. On recommande d'utiliser des buses à jet plat minimum de 55 litres de volume de pulvérisation par hectare. Utiliser des tamis de filtration de 50 mailles ou moins (métal ou nylon). Une pression de pulvérisation de 210-275 kPa est recommandée. Éviter les chevauchements et fermer la rampe de pulvérisation lorsqu'on démarre, tourne, ralentit ou arrête pour éviter d'endommager la culture en raison d'une application excessive.

APPLICATION AÉRIENNE:

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.
Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.
S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation
Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le guide nationale d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire
Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.
Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit
Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-667-3925. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.
L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :
Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 25 litres par hectare.
Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation maximal de 50 litres par hectare.

MODE D'EMPLOI :

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole :

• NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales.
• NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par voie aérienne : NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat ou lorsque le vent soufflent en rafales. NE PAS appliquer quand les vents soufflent à plus de 16 km/h à la hauteur de vol dans la zone à traiter. NE PAS pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la taille grossière correspondant à la classification de l'ASAE. Pour réduire la dérive causée par la turbulence associée aux bouts d'ailes, l'espacement entre les buses sur la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure de l'aile ou du rotor.

ZONES TAMPONS

Les méthodes et l'équipement de pulvérisations suivantes N'EXIGENT PAS l'aménagement d'une zone tampon : pulvérisateur manuel, pulvérisateur à dos, pulvérisateur intercalaire à écrans protecteurs, traitement localisé, bassinage du sol et incorporation dans le sol.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous doivent séparer le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, sous le vent, des habitats terrestres vulnérables (tel que les prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, pâturages, grands pâturages libres ou zones riveraines et arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (tel que les lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, criques, ruisseaux, marais, réservoirs et milieux humides) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection de :		
		Habitats aquatiques d'une profondeur de :		Habitats terrestres
		<1 m	> 1m	

Pulvérisateur agricole*	Le blé, l'orge de printemps et les graminées fourragères		1	0	15
Application par voie aérienne	Le blé, l'orge de printemps, l'avoine et les graminées fourragères	Voilure fixe	1	0	125
		Voilure tournante	1	0	100

* Dans le cas d'un pulvérisateur agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe de pulvérisation est équipée d'un écran sur toute salon gueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe de pulvérisation dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Lors de l'utilisation d'un mélange en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et se conformer à la plus grande des zones tampons prescrites (la plus restrictive) pour les produits utilisés dans le mélange en cuve.

Remarque : Les préposés à l'application de produits antiparasitaires peuvent calculer de nouveau la zone tampon propre à un site en combinant les renseignements relatifs aux conditions météorologiques en vigueur et les facteurs relatifs à la pulvérisation dans le cas de toutes les applications par pulvérisateur à jet porté, au champ et par voie aérienne, pour les produits qui précisent sur l'étiquette le libellé suivant concernant la classification de la taille des gouttelettes : « NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen ou grossier de la classification l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE) ». On peut accéder au calculateur de zones tampons dans le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

BLÉ (DE PRINTEMPS, DUR, D'HIVER), L'ORGE DE PRINTEMPS ET L'AVOINE

L'herbicide REFINE^{md} SG	
ENDROIT : Aucune restriction	
CULTURE(S) : Blé (de printemps, dur, d'hiver), orge de printemps et avoine seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Après la levée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2^{e} feuille et avant l'apparition de la feuille étendard, avant l'apparition des épis, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les jeunes pousses des mauvaises herbes en pleine croissance ayant moins de 10 cm de hauteur ou de diamètre. La couverture complète des mauvaises herbes est nécessaire.	
TAUX D'APPLICATION	
L'herbicide REFINE^{md} SG	30 grammes/hectare
Adjuvants : Agral* 90, Ag-Surf* or Citowett* Plus	2 litres/1000 litres de solution de pulvérisation
MÉLANGE : S'assurer que l'herbicide REFINE^{md} SG est complètement dissout, puis l'adjuvant, tout en maintenant l'agitation. Il peut être nécessaire d'utiliser un agent antimousse. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour les directives générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	
renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)	bourse-à-pasteur

neslie paniculée	tabouret des champs
stellaire moyenne[1]	sarrasin de Tartarie
spargoute des champs	colza spontané[2]
saponaire des vaches	renouée liseron[3]
sagesse des chirurgiens	moutarde des champs
séneçon vulgaire	**MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES**
ortie royale	chardon des champs[4]
kochia à balais	gaillet grateron (1-3 verticilles)
chénopode blanc	Mauve à feuilles rondes [5]
crépis des toits	matricaire inodore
amarante à racine rouge	laiteron des champs[4]
soude roulante	érodium cicutaire (2-6 feuilles)
tournesol spontané	linaire vulgaire[6]

Notes :

1. Appliquer lorsque la stellaire moyenne est encore jeune (1re – 6e feuille) et en pleine croissance, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les stellaires qui pousseront après l'application ne seront pas supprimées.
2. L'herbicide REFINE[md] SG seul ne supprime pas les variétés de canola tolérant à l'imazéthapyr (c. à d. les variétés Clearfield* ou des autres variétés du trait Pursuit Smart*)
3. Appliquer sur la renouée liseron en croissance active au stade du cotylédon à la 5e feuille. La suppression peut être réduite dans les conditions difficiles telles que la sécheresse. Les plantes de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.
4. Appliquer lorsque la majorité des chardons est sortie de terre et pousse activement. Pour obtenir une meilleure suppression des parties aériennes des mauvaises herbes, appliquer le produit lorsque les pousses n'ont pas plus de 15 cm de hauteur, avant le stade des bourgeons et avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Une seule application empêchera les mauvaises herbes de nuire à la culture. Les mauvaises herbes qui pousseront plus tard ne seront pas supprimées.
5. Appliquer sur la mauve à feuilles rondes en pleine croissance, aux stades de la 2e à la 6e feuille (10-12 cm de hauteur). L'herbicide REFINE[md] SG retarde la croissance de la mauve, mais ne réduit pas toujours l'ensemble de la population.
6. Appliquer lorsque les plants de linaire vulgaire ont moins de 15 cm de hauteur. La suppression de cette mauvaise herbe inclut, en plus de l'application d'un herbicide chimique, des labours fréquents.

.

L'herbicide REFINE[md] SG + MCPA	
ENDROIT : Aucune restriction	
CULTURE(S) : Blé (de printemps, dur, d'hiver), orge de printemps et avoine seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Après la levée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 3e feuille jusqu'au moment précédant immédiatement l'apparition de la feuille étendard.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
L'herbicide REFINE[md] SG	30 grammes/hectare
MCPA amine ou ester 500 OU MCPA Ester 600	0,7 – 1,1 litre/hectare (350-560 grammes d'équivalent acide/hectare) ou 0,56 litre/hectare (280 grammes d'équivalent acide/hectare). OU 0,58 -0,9 litre/hectare (350-540 grammes d'équivalent acide/hectare) ou 0,47 litres/hectare (280 grammes d'équivalent acide/hectare).

Adjuvants : Agral* 90, Ag-Surf* or Citowett* Plus Note : Aucun adjuvant requis avec le MCPA Ester.	2 litres/1000 litres de solution de pulvérisation
MÉLANGE : S'assurer que L'herbicide REFINE[md] SG est complètement dissout avant l'addition du MCPA. Ajouter le MCPA, avec l'agitation réduite, et ensuite l'adjuvant (si nécessaire). Se référer à la section intitulée « DIRECTIVES DE MÉLANGE » de l'étiquette. S'il est nécessaire d'utiliser un agent antimousse, l'ajouter en dernier lieu. Se référer à l'étiquette de MCPA pour plus de renseignements concernant son application et les précautions d'emploi.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES (MCPA ester à 350-560 g ea)	
renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)	bourse-à-pasteur
neslie paniculée	tabouret des champs
Bardane (jeunes pousses)	sarrasin de Tartarie
stellaire moyenne[1]	Sisymbre élevé
Lampourde glouteron[2]	colza spontané[3]
spargoute des champs	renouée liseron[4]
saponaire des vaches	moutarde des champs
Pissenlit [7] (rosettes de printemps et d'automne, moins de 15 cm de diamètre)	
Fausse herbe à poux[2]	Radis sauvage
sagesse des chirurgiens	Vélar fausse giroflée
Grande herbe à poux[2]	
Vélar d'orient	
ortie royale	
Moutarde d'Inde	**MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES**
kochia à balais[2]	chardon des champs[5]
chénopode blanc	gaillet grateron (1-3 verticilles)
Plantain (commun)	mauve à feuilles rondes [6]
Laitue scariole	matricaire inodore
Herbe à poux[2]	laiteron des champs[5]
amarante à racine rouge	érodium cicutaire (2-6 feuilles) (MCPA ester seulement)
soude roulante	
Ansérine de Russie[2]	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES PAR L'HERBICIDE MCPA 500 ester à 0,56 litres/hectare ou MCPA 600 ester à 0,47 litres/hectare (280 g ea/ha)	
Mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE[md] SG seul, plus : - les variétés de canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (p.ex. les variétés Clearfield* (stade de 2-4 feuilles) - Pissenlit (rosettes de printemps et d'automne, moins de 15 cm de diamètre)	

Notes :

1. Appliquer lorsque la stellaire moyenne est encore jeune (1re – 6^{e} feuille) et en pleine croissance, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les stellaires qui pousseront après l'application ne seront pas supprimées.
2. Utiliser un minimum de 400 grammes de matière active de MCPA par hectare.
3. Pour les variétés de canola tolérant à l'imazéthapyr (c. à d. les variétés Clearfield* ou des autres variétés du trait Pursuit Smart*), utiliser 1,1 litres par hectare de MCPA amine ou ester 500, ou utiliser 0,9 litres par hectare de MCPA ester 600.
4. Appliquer sur la renouée liseron en croissance active au stade du cotylédon à la 5e feuille. La suppression peut être réduite dans des conditions difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.
5. Appliquer lorsque la majorité des chardons est sortie de terre et pousse activement. Pour obtenir une meilleure suppression sur les parties aériennes des mauvaises herbes, appliquer le produit lorsque les pousses n'ont pas plus de 15 cm de hauteur, avant le stade des bourgeons et avant que

la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Une seule application empêchera les mauvaises herbes de nuire à la culture. Les mauvaises herbes qui pousseront plus tard ne seront pas supprimées.

6. Appliquer sur la mauve à feuilles rondes en pleine croissance, aux stades de la 2e à la 6e feuille (10-12 cm de hauteur). L'herbicide REFINE[md] SG plus le MCPA retarde la croissance de la mauve, mais ne réduit pas toujours l'ensemble de la population
7. MCPA Ester seulement.

BLÉ (DE PRINTEMPS, DUR, D'HIVER) ET ORGE DE PRINTEMPS

L'herbicide REFINE[md] SG + 2,4-D AMINE ou ESTER	
ENDROIT : Aucune restriction	
CULTURE(S) : Blé (de printemps, dur, d'hiver), orge de printemps seulement. **NE PAS APPLIQUER SUR L'AVOINE.**	
PÉRIODE D'APPLICATION : Après la levée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 3e feuille jusqu'au moment précédant immédiatement l'apparition de la feuille étendard.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
L'herbicide REFINE[md] SG	30 grammes/hectare
Choisir l'un des suivants : 1. 2,4-D amine 500 2. 2,4-D ester LV700 3. 2,4-D ester LV600 4. Équivalent acide	 0,84-1.1 litre/hectare 0,6-0,8 litre/hectare 0,7-0,9 litre/hectare
Adjuvants : Agral* 90, Ag-Surf* or Citowett* Plus	2 litres/1000 litres de solution de pulvérisation
MÉLANGE : S'assurer que l'herbicide REFINE[md] SG est complètement dissout avant l'addition du 2,4-D. Ajouter le 2,4-D, avec l'agitation réduite, et ensuite l'adjuvant. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE. S'il est nécessaire d'utiliser un agent antimousse, l'ajouter en dernier lieu. Se référer à l'étiquette de 2,4-D pour plus de renseignements sur l'application et les précautions à observer.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	
renouée annuelle (renouée scabre, renouée persicaire)	tabouret des champs
neslie paniculée	érodium cicutaire (2-6 feuilles) (2,4-D ester seulement)
Bardane (jeunes pousses)	sarrasin de Tartarie
stellaire moyenne[1]	Sisymbre élevé
Lampourde glouteron	colza spontané[2]
Petite herbe à poux	renouée liseron[3]
spargoute des champs	moutarde des champs
saponaire des vaches	Radis sauvage
Fausse herbe à poux	Vélar fausse giroflée
sagesse des chirurgiens	
Grande herbe à poux	
Vélar d'orient	
ortie royale	
Moutarde d'Inde	**MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES**
kochia à balais	chardon des champs[4]
chénopode blanc	mauve à feuilles rondes [5]
Plantain (commun)	matricaire inodore
Laitue scariole	laiteron des champs[4]
amarante à racine rouge	Linaire vulgaire (2,4-D ester seulement)
Ansérine de Russie	
soude roulante	
bourse-à-pasteur	

Notes :

1. Appliquer lorsque la stellaire moyenne est encore jeune (1re – 6e feuille) et en pleine croissance, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les stellaires qui pousseront après l'application ne seront pas supprimées.
2. Pour les variétés de canola tolérant à l'imazéthapyr (c. à d. les variétés Clearfield* ou des autres variétés du trait Pursuit Smart*), consulter l'étiquette du 2,4-D pour connaître les taux d'application appropriés.
3. Appliquer sur la renouée liseron en croissance active au stade du cotylédon à la 5e feuille. La suppression peut être réduite dans des conditions difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.
4. Appliquer lorsque la majorité des chardons est sortie de terre et pousse activement. Pour obtenir une meilleure suppression des parties aériennes des mauvaises herbes, appliquer le produit lorsque les pousses n'ont pas plus de 15 cm de hauteur, avant le stade des bourgeons et avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. L'herbicide REFINE SG plus le 2,4-D empêcheront les mauvaises herbes de nuire à la culture. Les mauvaises herbes qui pousseront plus tard ne seront pas supprimées.
5. Appliquer sur la mauve à feuilles rondes en pleine croissance, aux stades de la 2e à la 6e feuille (10-12 cm de hauteur). L'herbicide REFINEmd SG plus le 2,4-D retarde la croissance de la mauve, mais ne réduit pas toujours l'ensemble de la population

BLÉ DE PRINTEMPS (INCLUANT LE BLÉ DUR) ET L'ORGE DE PRINTEMPS

<table>
<tr><td colspan="2">L'HERBICIDE REFINEmd SG + L'HERBICIDE ACCORD* Dry Flowable</td></tr>
<tr><td colspan="2">ENDROIT : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement</td></tr>
<tr><td colspan="2">CULTURE(S) : Blé de printemps (incluant le blé dur) et l'orge de printemps (cultivée pour l'alimentation animale seulement). Non contre-ensemencé de plantes fourragères.</td></tr>
<tr><td colspan="2">PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée du stade de la 2e feuille à la 5e feuille de la culture. Voir ci-dessous pour connaître les stades des mauvaises herbes.</td></tr>
<tr><td colspan="2">COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION</td></tr>
<tr><td>l'herbicide REFINEmd SG</td><td>30 grammes/hectare</td></tr>
<tr><td>L'herbicide ACCORD* Dry Flowable</td><td>135 grammes/hectare pour la plupart des mauvaises herbes énumérées ci-dessous.
165 grammes/hectare pour la sétaire verte
67 grammes/hectare pour le gaillet grateron (1-4 verticilles) et le laiteron potager (1-4 feuilles)</td></tr>
<tr><td>Adjuvant : MERGE* seulement</td><td>10 litres/1000 litres de solution de pulvérisation (1,0% v/v)</td></tr>
<tr><td colspan="2">MÉLANGE : S'assurer que l'herbicide REFINEmd SG est complètement dissout. Ajouter l'herbicide ACCORD* Dry Flowable puis Merge*, tout en maintenant l'agitation. NE PAS UTILISER DE SURFACTANT NON IONIQUE ADDITIONNEL. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour des directives générales. Consulter l'étiquette de l'herbicide ACCORD* Dry Flowable pour les restrictions s'appliquant à la rotation des cultures, les directives d'application de ce produit, les précautions à prendre lors de son usage et pour des renseignements additionnels concernant les stades de croissance appropriés des mauvaises herbes et autres restrictions. Il est important de couvrir complètement le feuillage afin d'obtenir une suppression uniforme des mauvaises herbes.</td></tr>
</table>

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE[md] SG seul, ainsi que : Sétaire verte — 1re – 5e feuille, 2 talles Échinochloa- pied-de-coq — 1re – 5e feuille Lin spontané — 1 – 8 cm Gaillet grateron — 1 – 4 verticilles Laiteron potager — 1 – 4 feuilles
Note : Ne pas appliquer ce mélange en réservoir plus d'une fois tous les deux ans. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours (blé de printemps, blé dur) ou 80 jours (orge de printemps) suivant l'application.

L'HERBICIDE REFINE[md] SG + L'HERBICIDE ASSERT*300LC	
ENDROIT : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique	
CULTURE(S) : Blé de printemps (incluant le blé dur) et l'orge de printemps seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Après la levée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2e feuille et de la 6e feuille. Appliquer sur la folle avoine entre les stades de la 1re et de la 4e feuille.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
L'herbicide REFINE[md] SG	30 grammes/hectare
L'herbicide ASSERT*300LC	1,3 litre/hectare aux stades de la 1re à la 3e feuille de la folle avoine 1,6 litre/hectare au stade de la 4e feuille de la folle avoine
Aucun adjuvant requis	
MÉLANGE : S'assurer que l'herbicide REFINE[md] SG est complètement dissout avant d'ajouter le Spray Water pH Adjuster. Ajouter le Spray Water pH Adjuster en maintenant l'agitation, et s'assurer que le Spray Water pH Adjuster est à son tour complètement dissout avant d'ajouter Assert*. S'il est nécessaire d'utiliser un agent antimousse, l'ajouter en dernier lieu. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour des directives générales. Consulter l'étiquette de l'herbicide Assert* 300LC pour connaître les directives d'application de ce produit, les précautions à prendre lors de son usage, et les détails sur les cultures subséquentes. Utiliser la préparation dans un délai de 12 heures, afin d'éviter que le produit ne se dégrade.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées par l'herbicide REFINE[md] SG seul, plus la folle avoine.	

L'herbicide REFINE[md] SG + L'herbicide ASSERT*300LC + MCPA Ester	
ENDROIT : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique	
CULTURE(S) : Blé de printemps (incluant le blé dur) et l'orge de printemps seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION: Après la levée lorsque la culture se trouve entre les stades de la 4e feuille et de la 6e feuille. Appliquer sur la folle avoine entre les stades de la 1re et de la 4e feuille.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
L'herbicide REFINE[md] SG	30 grammes/hectare
L'herbicide ASSERT*300LC	SOLS BRUNS ET BRUN FONCÉ 1,3 litre/hectare aux stades de la 1re à la 3e feuille de la folle avoine 1,6 litre/hectare su stade de la 4e feuille de la folle avoine SOLS NOIRS ET GRIS LIGNEUX 1,6 litre/hectare

MCPA Ester 500 OU MCPA Ester 600	0,7 – 1,1 litres/hectare (350-560 grammes d'équivalent acide/hectare) OU 0,58-0,9 litres/hectare (350-540 grammes d'équivalent acide/hectare)
Aucun adjuvant requis	
MÉLANGE : S'assurer que l'herbicide REFINE[md] SG est dissout avant d'ajouter le Spray Water pH Adjuster. Ajouter le Spray Water pH Adjuster en maintenant l'agitation, et s'assurer que le Spray Water pH Adjuster est à son tour complètement dissout avant d'ajouter Assert*. Après que l'Assert est mélangé, ajouter le MCPA ester avec l'agitation réduite. Se référer à la section intitulée « DIRECTIVES DE MÉLANGE » pour des directions générales. S'il est nécessaire d'utiliser un agent antimousse, l'ajouter en dernier lieu. Consulter les étiquettes de l'herbicide Assert* 300LC et MCPA ESTER pour connaître les directives d'application de ces produits, les précautions à prendre et les directives concernant les cultures subséquentes.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées par 'l'herbicide REFINE[md] SG utilisé seul, plus la folle avoine.	

HERBICIDE REFINE[md] SG + HERBICIDE AXIAL* 100EC	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
CULTURE(S) : Blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION: Appliquer en postlevée aux stades de la 1re feuille à celui de la feuille étendard. Appliquer sur les graminées annuelles aux stades de la 1re à la 6e feuille, jusqu'à l'apparition de la 4e talle.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
Herbicide REFINE [md] SG	30 grammes/hectare
Herbicide AXIAL 100EC	400 mL/hectare pour l'ivraie de Perse seulement ; 600 mL/hectare pour la folle avoine, l'avoine spontanée, la sétaire verte, la sétaire glauque, les graines de l'alpiste des Canaries, et le panic millet.
Adjuvant ADIGOR* Ou Adjuvant MERGE*	700 mL/hectare
MÉLANGE : S'assurer que l'herbicide REFINE [md] SG est complètement dissout. Puis ajouter l'herbicide AXIAL 100EC avec l'agitation réduite, et enfin l'adjuvant Adigor ou l'adjuvant Merge. Ne pas utiliser de surfactant non ionique additionnel. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour des directives générales. Consulter l'étiquette de l'herbicide Axial 100 EC pour connaître les directives d'application de ce produit et les précautions à prendre lors de son usage.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Les mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE[md] SG seul, plus la folle avoine, l'avoine spontanée, la sétaire verte, la sétaire glauque, l'ivraie de Perse, les graines de l'alpiste des canaries spontané, et le panic millet.	
NOTES : Ne pas récolter le grain ou la paille dans les 60 jours, ni le foin dans les 30 jours suivant l'application. Ne pas faire paître la culture traitée dans les 7 jours suivant l'application. Consulter l'étiquette de l'herbicide Axial* 100EC pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes, les directives d'application et les précautions, en ce qui concerne l'environnement et l'utilisation.	

HERBICIDE REFINE[md] + HERBICIDE AXIAL* 100EC + MCPA Ester	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : Blé de printemps (incluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION: Appliquer en postlevée aux stades de la 1re feuille à celui de la feuille étendard. Appliquer sur les graminées annuelles aux stades de la 1re à la 6e feuille, jusqu'à l'apparition de la 4e talle.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
HERBICIDE REFINE[md] SG	30 grammes/hectare
Herbicide AXIAL* 100EC	400 mL/hectare pour l'ivraie de Perse seulement ; 600 mL/hectare pour la folle avoine, l'avoine spontanée, la sétaire verte, la sétaire glauque, les graines de l'alpiste des Canaries, et le panic millet.
MCPA Ester 500 OU MCPA Ester 600	560 mL/hectare pour le canola spontané tolérant à l'imazamox et à l'imazethapyr (p.ex. le canola Clearfield*) (stades 2-4 feuille). 700 mL/hectare pour les mauvaises herbes supprimées par MCPA Ester 500 à ce taux. OU 470 mL/hectare pour le canola spontané tolérant à l'imazamox et à l'imazethapyr (p.ex. le canola Clearfield*) (stades 2-4 feuille). 580 mL/hectare pour les mauvaises herbes supprimées par MCPA Ester 500 à ce taux.
Adjuvant ADIGOR* Ou Adjuvant MERGE*	700 mL/hectare
MÉLANGE : S'assurer que l'herbicide REFINE[md] SG est complètement dissout. Puis ajouter l'herbicide AXIAL* 100EC avec l'agitation réduite, puis MCPA Ester, et enfin l'adjuvant Adigor ou l'adjuvant Merge. Ne pas utiliser de surfactant non ionique additionnel. Consulter les étiquettes de l'herbicide Axial 100 EC et de MCPA Ester pour connaître les directives d'application de ces produits et les précautions à prendre lors de leur usage. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour des instructions générales.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'Herbicide REFINE[md] SG seul, ainsi que les mauvaises herbes supprimées par MCPA Ester 500 à 700 mL/hectare (ou MCPA Ester 600 à 580 mL/hectare) ou le canola spontané tolérant à l'imazamox et à l'imazethapyr (p. ex. le canola Clearfield*)(stades 2-4 feuille) lorsque le MCPA est appliqué à 560 mL/hectare (ou MCPA Ester 600 à 470 mL/hectare), plus la folle avoine, l'avoine spontanée, la sétaire verte, la sétaire glauque, l'ivraie de Perse, les graines de l'alpiste des Canaries, et le panic millet.	
NOTES : Ne pas récolter le grain ou la paille dans les 60 jours, ni le foin dans les 30 jours suivant l'application. Ne pas faire paître la culture traitée dans les 7 jours suivant l'application. Consulter l'étiquette de l'herbicide Axial* 100EC et l'herbicide MCPA Ester pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les stades appropriés des mauvaises herbes, les directives d'application et les précautions, en ce qui concerne l'environnement et l'utilisation.	

L'HERBICIDE REFINE[md] SG + HERBICIDE BANVEL* II OU HERBICIDE BANVEL* DRY
ENDROIT : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.

CULTURE(S) : Blé de printemps (incluant le blé dur) et l'orge de printemps seulement, non contre-ensemencé de légumineuses.	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque le blé de printemps ou l'orge de printemps se trouve entre les stades de la 2e feuille et de la 5e feuille, et du stade de semis au stade de 8 feuilles du kochia à balais.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
l'herbicide REFINE[md] SG	30 grammes/hectare
L'herbicide BANVEL*II	0,110 ou 0,145 litres/hectare
ou	**ou**
L'herbicide BANVEL* Dry	76 ou 100 grammes/hectare
Adjuvants : Agral 90 [*], Ag Surf [*] Ou Citowett [*] Plus	2L/1000 L de solution de pulvérisation
MÉLANGE : S'assurer que l'herbicide REFINE[md] SG est complètement dissout. Ajouter l'herbicide Banvel* II ou l'herbicide Banvel* Dry avec l'agitation réduite, puis ajouter l'adjuvant. Se référer à la section de la présente étiquette intitulée « DIRECTIVES DE MÉLANGE » pour plus de détails. Utiliser un volume de pulvérisation minimum de 55 litres/hectare. Consulter les étiquettes de Banvel* II ou Banvel Dry pour obtenir des indications supplémentaires sur l'application et les précautions à observer lors de l'usage de ce produit.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES **Mauvaises herbes supprimées par l'herbicide REFINE[md] SG + l'herbicide BANVEL* II à 0,110 L/ha (ou l'herbicide BANVEL* DRY à 0,76 g/ha)** : Mauvaises herbes à feuille large supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE[md] SG seul ainsi que le kochia à balais (incluant le kochia à balais résistant aux herbicides du groupe 2). **Mauvaises herbes supprimées par l'herbicide REFINE[md] SG + l'herbicide BANVEL* II à 0,145 L/ha (ou l'herbicide BANVEL* DRY à 100 g/ha)** : Mauvaises herbes à feuille large supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE[md] SG seul ainsi que le kochia à balais (incluant le kochia à balais résistant aux herbicides du groupe 2) et le pissenlit (rosettes de printemps et d'automne, moins de 15 cm de diamètre).	
NOTE : Utiliser le taux supérieur quand la majorité du kochia à balais est près du ou au stade de la 8e feuille ou quand les conditions de croissance ne sont pas favorables. Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître les champs traités moins de 7 jours après l'application	

L'HERBICIDE REFINE[md] SG + PUMA* [120] SUPER	
ENDROIT : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
CULTURE(S) : Blé de printemps (incluant le blé dur) et l'orge de printemps seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Après la levée sur le blé de printemps et le blé dur, lorsque la culture se trouve entre les stades de la 1e feuille et de la 6e feuille plus 3 talles ou sur l'orge de printemps aux stades de la 1re à la 5e feuille plus 2 talles. Appliquer sur les graminées annuelles nuisibles aux stades de la 1re à la 6e feuille, jusqu'a l'apparition de la 3e talle.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
L'herbicide REFINE[md] SG	30 grammes/hectare
PUMA* 120 SUPER	385 ml/hectare pour la sétaire verte seulement. 770 ml/hectare pour la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et l'Échinochloa pied-de –coq.
Aucun adjuvant requis	
MÉLANGE : S'assurer que l'herbicide REFINE[md] SG est complètement dissout avant l'addition de Puma* 120 Super. Ajouter le Puma* 120 Super en maintenant l'agitation. Se référer à la section de l'étiquette intitulée « DIRECTIVES DE MÉLANGE » pour des instructions générales. Consulter l'étiquette de Puma* 120 Super pour obtenir des renseignements concernant le stade des mauvaises herbes, des renseignements sur l'application du produit et les dangers environnementaux et les précautions d'emploi à observer.	

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES
Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE[md] SG seul, plus la sétaire verte, la sétaire glauque, l'Échinochloa pied-de-coq, et la folle avoine.

L'HERBICIDE REFINE[md] SG +MCPA ESTER + PUMA* [120] SUPER	
ENDROIT : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : Blé de printemps (incluant le blé dur) et l'orge de printemps seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION : Après la levée sur le blé de printemps et le blé dur lorsque la culture se trouve entre les stades de la 1e feuille et de la 6e feuille plus 3 talles ou sur l'orge de printemps aux stades de la 1re à la 5e feuille plus 2 talles. Appliquer sur les graminées annuelles nuisibles aux stades de la 1re à la 6e feuille, jusqu'a l'apparition de la 3e talle.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
l'herbicide REFINE[md] SG	30 grammes/hectare
MCPA ESTER 500 OU MCPA Ester 600	0,84 litres/hectare **ou** 0,56 litres/hectare. OU 0,7 litres/hectare or 0,47 litres/hectare
PUMA* 120 SUPER	385 ml/hectare pour la sétaire verte seulement. 770 ml/hectare pour la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et l'Échinochloa pied-de –coq.
Aucun adjuvant requis	
MÉLANGE : S'assurer que l'herbicide REFINE[md] SG est complètement dissout avant l'addition de Puma* 120 Super. Puis ajouter le Puma* 120 Super, et, avec l'agitation réduite, ajouter le MCPA ESTER. Se référer à la section de l'étiquette intitulée « DIRECTIVES DE MÉLANGE » pour des instructions générales. Consulter les étiquettes de Puma* 120 Super et MCPA Ester pour obtenir des renseignements concernant le stade des mauvaises herbes, des renseignements sur l'application du produit et les dangers environnementaux et les précautions d'emploi à observer.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE[md] SG +MCPA Ester 500 à 0,84 litres/hectare (ou MCPA Ester 600 à 0,7 litres/hectare) ou les variétés de canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (p.ex. les variétés Clearfield* (stade de 2-4 feuilles) lorsque le MCPA Ester 500 est applique à 0,56 L/ha (ou MCPA Ester 600 à 0,47 L/Ha), plus la sétaire verte, la sétaire glauque, l'Échinochloa pied-de-coq, et la folle avoine.	

L'HERBICIDE REFINE[md] SG + L'HERBICIDE ACCORD* DRY FLOWABLE + PUMA* [120] SUPER	
ENDROIT : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : Blé de printemps (incluant le blé dur) et l'orge de printemps (cultivée pour l'alimentation animale seulement) non contre-ensemencé de plantes fourragères.	
PÉRIODE D'APPLICATION : Blé de printemps et blé dur – stade de 2 à 5 feuilles; Orge de printemps – stade de 2 à 4 feuilles; Graminées annuelles – stade de 1 à 6 feuilles (jusqu'à l'émergence de la troisième tige; Gaillet grateron – stade de 1-4 verticilles; Laiteron potager – stade de 1-4 feuilles.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
l'herbicide REFINE[md] SG	30 grammes/hectare
l'herbicide ACCORD* Dry Flowable	67 grammes/hectare
PUMA* 120 SUPER	385 ml/hectare pour la sétaire verte seulement. 770 ml/hectare pour la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque et l'Échinochloa pied-de-coq.
L'adjuvant MERGE n'est pas requis pour ce mélange en réservoir.	

MÉLANGE : S'assurer que l'herbicide REFINE[md] SG est complètement dissout avant l'addition de l'herbicide ACCORD* Dry Flowable. Puis ajouter le Puma* 120 Super avec l'agitation réduite. Se référer à la section de l'étiquette intitulée « DIRECTIVES DE MÉLANGE » pour des instructions générales. Consulter l'étiquette de Puma* 120 Super pour obtenir des renseignements concernant le stade approprié des mauvaises herbes, l'application du produit et les dangers environnementaux et les précautions d'emploi à observer.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE[md] SG seul, plus la folle avoine, la sétaire verte, l'Échinochloa pied-de-coq, la sétaire glauque, le gaillet grateron et le laiteron potager.

NOTES : Ne pas appliquer ce mélange en réservoir plus d'une fois tous les deux ans. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours (blé de printemps, blé dur) ou les 80 jours (orge de printemps) suivant l'application. Consulter l'étiquette de l'herbicide Accord* pour connaître les restrictions additionnelles s'appliquant aux cultures en rotation, les directives d'application de ce produit, les précautions à prendre lors de son usage et les autres restrictions. Se référer aux étiquettes d'Accord* et Puma*[120] Super pour obtenir plus de renseignements concernant le stade approprié des mauvaises herbes au moment d'application. Il est important de couvrir complètement le feuillage pour une suppression constante des mauvaises herbes.

L'HERBICIDE REFINE[MD] SG + L'HERBICIDE STARANE* ou L'HERBICIDE PERIMETER[MC]

ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la Région de la rivière de la Paix en Colombie Britannique seulement.

CULTURE(S) : Le blé de printemps (incluant le blé dur) et l'orge de printemps seulement, qui ne sont pas contre-ensemencés de légumineuses.

PÉRIODE D'APPLICATION: Application en postlevée entre les stades de la 2[e] feuille et de la feuille étendard du blé de printemps (incluant le blé dur) ou de l'orge de printemps et sur les plantules jusqu'au stade de 4[e] verticille/de la 4[e] feuille de gaillet grateron. Appliquer sur le kochia à balais (incluant les biotypes résistants aux herbicides du groupe 2) entre du stade de semis au stade de 8 feuilles.

COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION

L'herbicide REFINE[md] SG	30 g/ha
L'herbicide STARANE* Ou L'herbicide PERIMETER[MC]	0,30 L/ha
Adjuvants : Agral 90[*], Ag-Surf[*] Ou Citowett[*] Plus	2L/1 000 L de solution de pulvérisation

MÉLANGE : S'assurer que l'herbicide REFINE[md] SG est complètement dissout avant d'ajouter l'herbicide STARANE* ou l'herbicide PERIMETER[MC]. Ensuite ajouter l'herbicide STARANE* ou l'herbicide PERIMETER[MC] avec l'agitation réduite, puis ajouter l'adjuvant.
Se référer à la section de la présente étiquette intitulée « DIRECTIVES DE MÉLANGE » pour des directions générales. Utiliser avec un volume de pulvérisation de 100 L/ha. Consulter l'étiquette de l'herbicide STARANE* ou PERIMETER[MC] pour plus de détails concernant l'application du produit et les précautions à suivre.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Les mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE[md] SG utilisé seul ainsi que le gaillet grateron et le kochia à balais (incluant les biotypes résistants aux herbicides du groupe 2).

Notes

Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître les champs traités moins de 7 jours après l'application. Retirer les animaux de boucherie des champs traites au moins 3 jours avant l'abattage. Ne pas utiliser le fourrage ou le foin dans les 30 jours suivant l'application. Ne pas moissonner la culture mature traitée moins de 60 jours après l'application.

L'HERBICIDE REFINE[MD] SG + L'HERBICIDE PERIMETER[MC] II	
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la Région de la rivière de la Paix en Colombie Britannique seulement.	
CULTURE(S) : Le blé de printemps (incluant le blé dur) et l'orge de printemps seulement, qui ne sont pas contre-ensemencés de légumineuses.	
PÉRIODE D'APPLICATION: Application en postlevée entre les stades de la 2e feuille et de la feuille étendard du blé de printemps (incluant le blé dur) ou de l'orge de printemps et sur les plantules jusqu'au stade de 4e verticille/de la 4e feuille de gaillet grateron. Appliquer sur le kochia à balais (incluant les biotypes résistants aux herbicides du groupe 2) entre du stade de semis au stade de 8 feuilles.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
L'herbicide REFINE[md] SG	30 g/ha
L'herbicide PERIMETER[MC] II	0,155 L/ha
Adjuvants : Agral 90 [*], Ag-Surf [*] Ou Citowett [*] Plus	2L/1 000 L de solution de pulvérisation
MÉLANGE : S'assurer que l'herbicide REFINE[md] SG est complètement dissout avant d'ajouter l'herbicide PERIMETER[MC] II. Ensuite ajouter l'herbicide PERIMETER[MC] II avec l'agitation réduite, puis ajouter l'adjuvant. Se référer à la section de la présente étiquette intitulée « DIRECTIVES DE MÉLANGE » pour des directions générales. Utiliser avec un volume de pulvérisation de 100 L/ha. Consulter l'étiquette de l'herbicide PERIMETER[MC] II pour plus de détails concernant l'application du produit et les précautions à suivre.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES : Les mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE[md] SG utilisé seul ainsi que le gaillet grateron et le kochia à balais (incluant les biotypes résistants aux herbicides du groupe 2).	
Notes Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître les champs traités moins de 7 jours après l'application. Retirer les animaux de boucherie des champs traites au moins 3 jours avant l'abattage. Ne pas utiliser le fourrage ou le foin dans les 30 jours suivant l'application. Ne pas moissonner la culture mature traitée moins de 60 jours après l'application.	

BLÉ DE PRINTEMPS (EXCLUANT LE BLÉ DUR) ET L'ORGE DE PRINTEMPS

L'HERBICIDE REFINE[MD] SG + L'HERBICIDE ATTAIN[*] MÉLANGE EN RÉSERVOIR		
ENDROIT : Pour utilisation dans les provinces des Prairies et la Région de la rivière de la Paix en Colombie Britannique seulement.		
CULTURE(S) : Le blé de printemps (excluant le blé dur) et l'orge de printemps seulement, qui ne sont pas contre-ensemencés de légumineuses.		
PÉRIODE D'APPLICATION: Application en postlevée entre les stades de la 4e feuille et de la feuille étendard du blé de printemps ou de l'orge de printemps sur les plantules de mauvaises herbes, jusqu'au stade de 4e verticille/de la 4e feuille.		
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION		
l'herbicide REFINE[md] SG		30 g/ha
Herbicide Attain mélange en réservoir	Attain A (fluroxypyr)	Attain A – 0,30 L/ha
	Attain B (2,4-D Ester)	Attain B – 0,50 L/ha
Adjuvants : Agral 90 [*], Ag-Surf [*] Ou Citowett [*] Plus		2L/1 000 L de solution de pulvérisation

MÉLANGE : S'assurer que l'herbicide REFINE[md] SG est complètement dissout avant d'ajouter Attain A. Ensuite ajouter Attain A avec l'agitation réduite, puis ajouter Attain B. Ajouter ensuite l'adjuvant.
Se référer à la section de la présente étiquette intitulée « DIRECTIVES DE MÉLANGE » pour des directions générales. Utiliser avec un volume de pulvérisation de 100 L/ha. Se référer aux étiquettes du mélange en réservoir Attain pour plus de détails concernant l'application du produit et les précautions à suivre.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :
Les mauvaises herbes supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE[md] SG utilisé seul ainsi que le gaillet grateron, excluant le gaillet grateron résistant aux herbicides du groupe 2.

Notes
Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître les champs traités moins de 7 jours après l'application. Retirer les animaux de boucherie des champs traites au moins 3 jours avant l'abattage. Ne pas utiliser le fourrage ou le foin dans les 30 jours suivant l'application. Ne pas moissonner la culture mature traitée moins de 60 jours après l'application.

L'HERBICIDE REFINE[MD] SG + CURTAIL[*] M

ENDROIT : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement

CULTURE(S) : Blé de printemps (excluant le blé dur) et orge de printemps seulement

PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée à partir du stade de la 3e feuille complète du blé de printemps ou de l'orge de printemps.

COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION

l'herbicide REFINE[md] SG	30 grammes/hectare
CURTAIL[*] M	1,5 litre/hectare
Adjuvants : AGRAL[*] 90, AG-SURF[*] ou CITOWETT[*] PLUS	2 litres/1 000 litres de solution de pulvérisation

MÉLANGE : S'assurer que l'herbicide REFINE[md] SG est complètement dissout. Ajouter Curtail[*] M avec l'agitation réduite, et ensuite, l'adjuvant. Il peut être nécessaire d'utiliser un agent antimousse. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour des directives générales. Consulter l'étiquette de Curtail* M pour obtenir des indications supplémentaires sur l'application et les précautions à observer lors de l'usage de ce produit.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE[md] SG seul, plus le chardon des champs[1] et la renouée liseron[2].

Notes

[1] Appliquer lorsque la majorité des chardons est sortie de terre et pousse activement. Pour obtenir une meilleure suppression, appliquer le produit lorsque les pousses n'ont pas plus de 15 cm de hauteur, avant le stade des bourgeons et avant que la densité de la culture n'empêche la couverture complète des mauvaises herbes. Les mauvaises herbes qui pousseront plus tard ne seront pas supprimées.
[2] Appliquer sur la renouée liseron en croissance active entre les stades du cotylédon et de la 5e feuille. La suppression peut être réduite dans des conditions difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.

L'HERBICIDE REFINE[MD] SG + LONTREL[mc] 360

ENDROIT : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement

CULTURE(S) : Blé de printemps (excluant le blé dur) et orge de printemps seulement

PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée entre les stades de la 3e feuille complète et de la feuille étendard du blé de printemps ou de l'orge de printemps.

COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION

l'herbicide REFINE[md] SG	30 grammes/hectare
LONTREL[*] 360	0,21 litre/hectare
Adjuvants : AGRAL[*] 90, AG-SURF[*] ou CITOWETT[Y] PLUS	2 litres/1 000 litres de solution de pulvérisation

MÉLANGE : S'assurer que l'herbicide REFINE[md] SG est complètement dissout. Avec l'agitation réduite, ajouter Lontrel[*] 360 au réservoir. Ensuite, ajouter l'adjuvant. Il peut être nécessaire d'utiliser un agent antimousse. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour plus de détails. Se référer à l'étiquette de Lontrel* 360 pour des renseignements sur l'application du produit et les précautions concernant l'emploi du produit.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE[md] SG seul, plus le chardon des champs[1] (suppression saisonnière) et la renouée liseron[2].

Notes

[1] Appliquer lorsque la majorité des chardons est sortie de terre et pousse activement. Pour obtenir une meilleure suppression, appliquer le produit lorsque les pousses n'ont pas plus de 15 cm de hauteur, avant le stade des bourgeons et avant que la densité de la culture n'empêche la couverture complète des mauvaises herbes. Les mauvaises herbes qui pousseront plus tard ne seront pas supprimées.

[2] Appliquer sur la renouée liseron en croissance active entre les stades du cotylédon et de la 5[e] feuille. La suppression peut être réduite dans des conditions difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.

L'HERBICIDE REFINE[md] SG + LONTREL[*] 360 + 2,4-D ESTER ou MCPA ESTER	
ENDROIT : l'Ouest du Canada seulement	
CULTURE(S) : Blé de printemps (excluant le blé dur) et orge de printemps seulement	
PÉRIODE D'APPLICATION: Appliquer en postlevée à partir du stade de la 3[e] feuille complète jusqu'au moment précédant immédiatement l'apparition de la feuille étendard de la culture.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
l'herbicide REFINE[md] SG	30 grammes/hectare
LONTREL[*] 360	0,21 litre/hectare
Choisir l'un des suivants : 1) MCPA ester (500 g/L) 2) MCPA Ester (600 g/L) 3) 2,4-D ester (600 g/L)	 0,84 litre /hectare 0,7 litre/hectare 0,7 litre/hectare
Adjuvants : AGRAL[*] 90, AG-SURF[*] ou CITOWETT[*] PLUS	2 litres/1 000 litres de solution de pulvérisation
MÉLANGE : S'assurer que l'herbicide REFINE[md] SG est complètement dissout. Avec l'agitation réduite, ajouter Lontrel[*] 360, ensuite le 2,4-D ester ou le MCPA ester. Ensuite, ajouter l'adjuvant. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour des directives générales. Consulter les étiquettes de Lontrel* 360 et MCPA Ester ou 2,4-D Ester pour obtenir des indications supplémentaires sur l'application et les précautions à observer lors de l'usage de ce produit et les autres restrictions.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Toutes les mauvaises herbes supprimées par l'herbicide REFINE[md] SG seul, plus le chardon des champs[1], la renouée persicaire, le laiteron des champs, le tabouret des champs, le canola spontané, la renouée liseron et la moutarde des champs. **NOTE :** [1] Assure une suppression saisonnière du chardon des champs.	
MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES Toutes les mauvaises herbes réprimées par l'herbicide REFINE[md] SG seul, plus le gaillet gratteron.	

BLÉ DE PRINTEMPS (INCLUANT LE BLÉ DUR)

L'HERBICIDE REFINE[MD] SG + HORIZON[*] 240 EC	
ENDROIT : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : Blé de printemps (incluant le blé dur) seulement.	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée du stade de la 2e feuille à celui de la feuille étendard de la culture.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
l'herbicide REFINE[md] SG	30 grammes/hectare
HORIZON[*] 240 EC	230 mL/hectare pour la folle avoine 290 mL/hectare pour la folle avoine et la sétaire verte
Adjuvant : SCORE[*] seulement	800 mL/hectare pour le taux le plus faible de Horizon* 240 EC 1,0 litre/hectare pour le taux le plus élevé de Horizon* 240 EC
MÉLANGE : S'assurer que l'herbicide REFINE[md] SG est complètement dissout. Avec l'agitation réduite, ajouter Horizon* 240 EC puis l'adjuvant Score[*]. NE PAS UTILISER DE SURFACTANT NON IONIQUE ADDITIONNEL. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour des directives générales. Consulter l'étiquette de Horizon[*] 240 EC pour obtenir des indications supplémentaires sur l'application et les précautions à observer lors de l'usage de ce produit.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE[md] SG seul, plus la folle avoine et la sétaire verte.	

L'HERBICIDE REFINE[md] SG + MCPA ESTER + HORIZON[*] 240 EC	
ENDROIT : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : Blé de printemps (incluant le blé dur) seulement.	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée du stade de la 3e feuille à celui de la feuille étendard de la culture. Appliquer sur la folle avoine en pleine croissance du stade de la 1re à la 6e feuille, avant l'apparition de la 4e talle, et sur la sétaire verte du stade de la 1re à la 5e feuille, avant l'apparition de la 3e talle.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
l'herbicide REFINE[md] SG	30 grammes/hectare
MCPA Ester 500 OU MCPA Ester 600	0,84-1,1 litres/hectare ou 0,56 litres/hectare OU 0,7-0,92 litres/hectare (or 0,47 litres/hectare)
HORIZON[*] 240 EC	230 mL/hectare
Adjuvant : SCORE[*] seulement	8 litres/1000 litres de solution de pulvérisation (0,8% v/v)
MÉLANGE : S'assurer que l'herbicide REFINE[md] SG est complètement dissout. Avec l'agitation réduite, ajouter Horizon* 240 EC puis le MCPA Ester et l'adjuvant Score[*]. NE PAS UTILISER DE SURFACTANT NON IONIQUE ADDITIONNEL. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour des directives générales. Consulter les étiquettes de Horizon[*] 240 EC et MCPA Ester pour obtenir des indications supplémentaires sur l'application et les précautions à observer lors de l'usage de ce produit.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE[md] SG+ MCPA, plus la folle avoine et la sétaire verte. La suppression de la sétaire verte peut être réduite avec le mélange en réservoir avec l'herbicide REFINE[md] SG + MCPA Ester + Horizon* 240 EC.	

L'HERBICIDE REFINE[md] SG + L'HERBICIDE ACCORD* DRY FLOWABLE + HORIZON[*] 240 EC

ENDROIT : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement

CULTURE(S) : Blé de printemps (incluant le blé dur) seulement.

PÉRIODE D'APPLICATION :

Blé de printemps et blé dur - stade de 2-5 feuilles;
Folle avoine – stade de 1 -6 feuilles avant l'apparition de la 4e tige ;
Sétaire verte – stade de 1-5 feuilles avant l'apparition de la 3e tige;
Gaillet grateron – stade de 1-4 verticilles;
Laiteron potager – stade de 1-4 feuilles.

Il est important de couvrir complètement le feuillage pour une suppression constante des mauvaises herbes.

COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION

l'herbicide REFINE[md] SG	30 grammes/hectare
l'herbicide ACCORD* Dry Flowable	67 grammes/hectare
HORIZON[*] 240 EC	230 mL/hectare
Adjuvant : SCORE[*] seulement	8 litres/1000 litres de solution de pulvérisation (0,8% v/v)

MÉLANGE : S'assurer que l'herbicide REFINE[md] SG est complètement dissout. Puis ajouter l'herbicide ACCORD* Dry Flowable , et quand l'herbicide ACCORD* Dry Flowable est complètement mélangé, réduire l'agitation et ajouter Horizon * 240 EC, ensuite l'adjuvant Score*. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour des instructions générales. Consulter l'étiquette de l'herbicide Horizon[*] 240 EC pour les instructions d'application et les précautions à observer lors de son usage. Consulter l'étiquette de l'herbicide Accord* pour connaître les restrictions additionnelles s'appliquant aux cultures en rotation, les directives d'application de ce produit, les précautions à prendre lors de son usage et les autres restrictions.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE[md] SG, plus la folle avoine et la sétaire verte, plus le gaillet grateron (1-4 verticilles) et le laiteron potager (1-4 feuilles).

NOTES : Avant l'usage, consulter l'étiquette de l'herbicide ACCORD* Dry Flowable pour les restrictions additionnelles s'appliquant aux cultures en rotation, les directives d'application de ce produit, les précautions à prendre lors de son usage et les autres restrictions. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours suivant l'application.

L'HERBICIDE REFINE[md] SG + HORIZON[*] 240 EC + HERBICIDE BANVEL* II OU HERBICIDE BANVEL* DRY

ENDROIT : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement

CULTURE(S) : Blé de printemps (incluant le blé dur) seulement. **Non contre-ensemencé de légumineuses.**

PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée lorsque le blé de printemps se trouve entre les stades de la 2e feuille et de la 5e feuille, et du stade de semis au stade de 8 feuilles du kochia à balais.

COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION

L'herbicide REFINE[md] SG	30 grammes/hectare
HORIZON[*] 240 EC	0,230 L/hectare
L'herbicide Banvel* II	0,110 ou 0,145 L/hectare
ou	**ou**
L'herbicide Banvel* Dry	76 ou 100 grammes/hectare
Adjuvant : SCORE[*]	0,8 L/ha

MÉLANGE : S'assurer que l'herbicide REFINE[md] SG est complément dissout. Réduire l'agitation et ajouter l'herbicide Banvel* II ou l'herbicide Banvel* Dry et ensuite l'herbicide HORIZON* 240 EC. Ajouter ensuite l'adjuvant SCORE*. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour des directives générales. Utiliser un épandage minimum de 55 litres/hectare. Consulter les étiquettes des herbicides Banvel* II, Banvel* Dry, et de Horizon* 240 EC pour obtenir des indications supplémentaires sur l'application et les précautions à observer lors de son usage.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES
Mauvaises herbes supprimées par l'herbicide REFINE[md] SG + HORIZON[*] 240 EC + l'herbicide BANVEL* II à 0,110 L/ha (ou l'herbicide BANVEL* DRY à 0,76 g/ha) : Mauvaises herbes à feuille large supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE[md] SG seul ainsi que le kochia à balais (incluant le kochia à balais résistant aux herbicides du groupe 2), la folle avoine et la sétaire verte. **Mauvaises herbes supprimées par l'herbicide REFINE[md] SG + HORIZON[*] 240 EC + l'herbicide BANVEL* II à 0,145 L/ha (ou l'herbicide BANVEL* DRY à 100 g/ha)** : Mauvaises herbes à feuille large supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE[md] SG seul ainsi que le kochia à balais (incluant le kochia à balais résistant aux herbicides du groupe 2), le pissenlit (rosettes de printemps ou d'automne, moins de 15 cm de diamètre), la folle avoine et la sétaire verte.
NOTE : Utiliser le taux supérieur quand la majorité du kochia à balais est près du ou au stade de la 8e feuille ou quand les conditions de croissance ne sont pas favorables. Ne pas permettre aux animaux laitiers en lactation de paître les champs traités moins de 7 jours après l'application

L'HERBICIDE REFINE[md] SG + SIMPLICITY*	
ENDROIT : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement.	
CULTURE(S) : Blé de printemps et blé dur	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée entre le stade de la 3[e] feuille au premier nœud du blé de printemps et du blé dur. Ce mélange en cuve peut être appliqué au moyen d'un pulvérisateur agricole ou par voie aérienne. Se référer à la section « APPLICATION AÉRIENNE » pour des instructions. Consulter l'étiquette de SIMPLICITY* pour obtenir des renseignements additionnelles à l'application aérienne et les précautions.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
L'herbicide REFINE[md] SG	30 grammes/hectare
SIMPLICITY*	500 ml/hectare Ou 375 ml/hectare
Adjuvants : AGRA;*90, AG-SURF* ou CITOWET* PLUS	2,5 L/1000 L de solution de pulvérisation
MÉLANGE : S'assurer que l'herbicide REFINE[md] SG est complètement dissout. Avec l'agitation réduite, ajouter le SIMPLICITY* puis l'adjuvant. Se référer à la section de l'étiquette intitulée « DIRECTIVES DE MÉLANGE » pour des instructions générales. Consulter l'étiquette de SIMPLICITY* pour obtenir des renseignements concernant l'application et les précautions d'emploi à observer.	
MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE[md] SG seul, plus les mauvaises herbes dans l'étiquette de SIMPLICITY*.	

BLÉ DE PRINTEMPS (EXCLUANT LE BLÉ DUR)

L'herbicide REFINE[md] SG + L'herbicide ACCORD* Dry Flowable + AVENGE* 200-C	
ENDROIT : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement	
CULTURE(S) : Blé de printemps (excluant le blé dur) seulement. Non contre-ensemencé de plantes fourragères.	
PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée du stade de la 2[e] feuille à la 5[e] feuille de la culture.	
COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
l'herbicide REFINE[md] SG	30 grammes/hectare

l'herbicide ACCORD* Dry Flowable	135 grammes/hectare pour la plupart des mauvaises herbes énumérées ci-dessous. 165 grammes/hectare pour la sétaire verte
AVENGE* 200-C	3,5 litres/hectare.
Adjuvant : MERGE* seulement	10 litres/1000 litres de solution de pulvérisation (1,0% v/v)

MÉLANGE : S'assurer que l'herbicide REFINE[md] SG est complètement dissout. Ajouter l'herbicide ACCORD* Dry Flowable et quand l'herbicide ACCORD* Dry Flowable est complètement mélangé, réduire l'agitation et ajouter Avenge 200-C*, et enfin l'adjuvant Merge*. NE PAS UTILISER DE SURFACTANT NON IONIQUE ADDITIONNEL. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour des directives générales. Consulter les étiquettes de l'herbicide ACCORD* Dry Flowable et d'Avenge* 200-C pour connaître les restrictions s'appliquant à la rotation des cultures, les directives d'application de ce produit, les précautions à prendre lors de son usage, les autres restrictions et pour obtenir plus de renseignements sur les stades de croissance des mauvaises herbes. Il est important de couvrir complètement le feuillage pour obtenir une suppression uniforme des mauvaises herbes.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE[md] SG seul, et le mélange en réservoir avec l'herbicide REFINE[md] SG + Accord*, plus la folle avoine lorsque sa population est de 1 à 200 plants par mètre carré.

Note : Ne pas appliquer ce mélange en réservoir plus d'une fois tous les deux ans. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités ni couper les plants traités pour le foin dans les 77 jours suivant l'application.

Avenge* 200-C peut endommager la culture. Toujours consulter les étiquettes d'Accord et d'Avenge* 200-C pour connaître les directives d'application propres à ces produits, les précautions à prendre lors de leur usage et les autres restrictions.

L'HERBICIDE REFINE[md] SG + EVEREST* SOLUPAK* 70 DF OU L'HERBICIDE EVEREST* 70 GDE + HERBICIDE BANVEL* II OU HERBICIDE BANVEL* DRY

ENDROIT : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement

CULTURE(S) : Blé de printemps (excluant le blé dur) seulement. **NON CONTRE-ENSEMENCÉ DE LÉGUMINEUSES.**

PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée aux stades de la 2re à la 6e feuille (2-4 feuilles sur la tige principale, plus 2 talles) de la culture. Appliquer sur la folle avoine et la sétaire verte aux stades de la 1re à la 6e feuille (1-4 feuilles sur la tige principale, plus 2 talles)

COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION	
L'herbicide REFINE[md] SG	30 grammes/hectare
L'herbicide EVEREST* 70 GDE Herbicide ou EVEREST* SOLUPAK 70 DF	43 grams/hectare
L'herbicide Banvel* II	0,110 ou 0,145 L/hectare
ou	**ou**
L'herbicide Banvel* Dry	76 ou 100 grammes/hectare
Adjuvants : Agral 90*, Ag Surf*	0,25% de solution v/v

MÉLANGE : S'assurer que l'herbicide REFINE[md] SG est complément dissout. Ajouter Everest* Solupak* 70 DF ou l'herbicide Everest*70 GDE, en maintenant l'agitation, jusqu'a ce que ces produits soient complètement mélanges. Réduire l'agitation et ajouter l'herbicide Banvel* II ou l'herbicide Banvel* Dry et ensuite l'adjuvant. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE pour des directives générales. Consulter les étiquettes de Everest* Solupak* 70 DF ou l'herbicide Everest*70 GDE et Banvel* II ou Banvel* Dry pour plus de détails concernant les restrictions s'appliquant à la rotation des cultures, l'application du produit, les précautions et les autres restrictions.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Mauvaises herbes supprimées par l'herbicide REFINE[md] SG + l'herbicide BANVEL* II à 0,110 L/ha (ou l'herbicide BANVEL* DRY à 0,76 g/ha) + l'herbicide EVEREST* 70 GDE ou EVEREST* SOLUPAK 70 DF: Mauvaises herbes à feuille large supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE[md] SG seul ainsi que le kochia à balais (incluant le kochia à balais résistant aux herbicides du groupe 2), la folle avoine et la sétaire verte.

Mauvaises herbes supprimées par l'herbicide REFINE[md] SG + l'herbicide BANVEL* II à 0,145 L/ha (ou l'herbicide BANVEL* DRY à 100 g/ha) + l'herbicide EVEREST* 70 GDE ou EVEREST* SOLUPAK 70 DF: Mauvaises herbes à feuille large supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE[md] SG seul ainsi que le kochia à balais (incluant le kochia à balais résistant aux herbicides du groupe 2), le pissenlit (rosettes de printemps ou d'automne, moins de 15 cm de diamètre), la folle avoine et la sétaire verte.

NOTE : Utiliser le taux supérieur de les herbicides Banvel* quand la majorité du kochia à balais est près du ou au stade de la 8e feuille ou quand les conditions de croissance ne sont pas favorables.

Respecter le délai minimum précédent la récolte de 80 jours après le traitement. Sur les sols ligneux noirs, brun foncé et gris seulement, les pois de grandes cultures peuvent être semés l'année suivant l'application de l'herbicide Everest* 70 GDE ou Everest* Solupak* 70 DF dans les champs où les précipitations ont atteint ou dépassé la normale (moyenne de 10 ans) durant la saison de culture, et dont la teneur en matière organique était supérieure à 4 % et le pH, inférieur à 7,5. Recultiver le blé de printemps seulement sur les sols bruns.

BLÉ DE PRINTEMPS (EXCLUANT LE BLÉ DUR) SEULEMENT

L'herbicide REFINE [md] SG + 2,4-D AMINE ou ESTER + EVEREST[*] SOLUPAK[*] 70 DF ou l'herbicide EVEREST[*] 70 GDE

ENDROIT : Provinces des Prairies et région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique seulement

CULTURE(S) : Blé de printemps (excluant le blé dur) seulement. **NON CONTRE-ENSEMENCÉ DE LÉGUMINEUSES**

PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer en postlevée aux stades de la 3re à la 6e feuille (3-4 feuilles sur la tige principale, plus 2 talles) de la culture.
Appliquer sur la folle avoine, la sétaire verte et l'avoine cultivée spontanée aux stades de la 1re à la 6e feuille (1-4 feuilles sur la tige principale, plus 2 talles)

COMPOSANTS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR ET TAUX D'APPLICATION

Composant 1	Composant 2	Composant 3	Composant 4	**MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:** Mauvaises herbes à feuille large supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE[md] SG seul, plus :

l'herbicide REFINE[md] SG	30 g/ha	L'herbicide Everest* 70 GDE	43 g/ha	Agral * 90 ou Agsurf*	025% v/v.			Folle avoine, sétaire verte et avoine cultivée spontanée. Utiliser 43 g/ha lorsque la densité de folle avoine est supérieure à 100 plants/m² lorsque les plants ne sont pas en pleine croissance en raison de conditions environnementales difficiles.
l'herbicide REFINE[md] SG	30 g/ha	L'herbicide Everest* 70 GDE ou Everest* Solupak 70 DF	43 g/ha	2,4-D Amine ou Ester	Jusqu'à 560 g ae/ha	Agral * 90 ou Agsurf*	0.25% v/v	Folle avoine, sétaire verte et avoine cultivée spontanée. Utiliser 43 g/ha lorsque la densité de folle avoine est supérieure à 100 plants/m² lorsque les plants ne sont pas en pleine croissance en raison de conditions environnementales difficiles.
l'herbicide REFINE[md] SG	30 g/ha	L'herbicide Everest* 70 GDE ou Everest* Solupak 70 DF	28.5 g/ha	2,4-D Amine ou Ester	Jusqu'à 560 g ae/ha	Agral * 90 ou Agsurf*	0.25% v/v	Folle avoine, sétaire verte et avoine cultivée spontanée. Utiliser 28,5 g/ha lorsque la densité de folle avoine est inférieure à 100 plants/m².
l'herbicide REFINE[md] SG	30 g/ha	L'herbicide Everest* 70 GDE ou Everest* Solupak 70 DF	21.5 g/ha	2,4-D Amine ou Ester	Jusqu'à 560 g ae/ha	Agral * 90 ou Agsurf*	0.25% v/v	Sétaire verte seulement.

MÉLANGE : S'assurer que l'herbicide REFINE[md] SG est complément dissout. Ajouter Everest* Solupak* 70 DF ou l'herbicide Everest*70 GDE, en maintenant l'agitation, jusqu'a ce que ces produits soient complètement mélanges. Réduire l'agitation et ajouter le 2,4-D amine ou Ester, et enfin l'adjuvant. Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE. Se référer aux étiquettes de 2,4-D amine ou Ester et l'herbicide Everest* 70 DF ou Everest* Solupak* 70 DF pour plus de détails concernant les restrictions s'appliquant à la rotation des cultures, l'application du produit, les précautions et les autres restrictions.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Mauvaises herbes à feuilles larges supprimées ou réprimées par l'herbicide REFINE[md] SG seul plus la sétaire verte et la folle avoine.

NOTE : Respecter le délai minimum précédent la récolte de 80 jours après le traitement. Sur les sols ligneux noirs, brun foncé et gris seulement, les pois de grandes cultures peuvent être semés l'année suivant l'application de Everest* Solupak* dans les champs où les précipitations ont atteint ou dépassé la normale (moyenne de 10 ans) durant la saison de culture, et dont la teneur en matière organique était supérieure à 4 % et le pH, inférieur à 7,5. Recultiver le blé de printemps seulement sur les sols bruns.

USAGE LIMITÉES

ESPÈCES DE GRAMINÉES POUR LE SEMIS ET ÉTABLIES DESTINÉES AU FOURRAGE ET À LA PRODUCTION DE SEMENCES

NOTE À L'ACHETEUR/UTILISATEUR: LIRE L'ÉNONCÉ SUIVANT AVANT D'UTILISER LE PRÉSENT PRODUIT À DES FINS SPÉCIALES :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour l'utilisation décrite ci-dessous a été élaboré par des personnes autres que la Compagnie E. I. du Pont Canada et accepté pour homologation par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour usages limités demandés par les utilisateurs (PEPUDU). La Compagnie E. I. du Pont Canada elle-même ne fait aucune représentation et ne fournit aucune garantie relativement aux allégations concernant le rendement (efficacité) ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) pour ce produit lorsqu'il est utilisé sur la (les) culture(s) énumérée(s). Par conséquent, l'acheteur et l'utilisateur assument toutes les responsabilités inhérentes et s'engagent à ne pas tenir la Compagnie E. I. du Pont Canada responsable de toute allégation fondée sur l'efficacité et la phytotoxicité pour ce qui est des usages décrits ci-dessous.

ESPÈCES DE GRAMINÉES DE SEMIS ET ÉTABLIES DESTINÉES AU FOURRAGE ET À LA PRODUCTION DE SEMENCES

Pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer l'herbicide REFINE[md] SG à raison de 30 grammes par hectare avec AGRAL* 90, AG-SURF OU CITOWETT PLUS, au taux de 2,0 litres par 1000 litres de solution de pulvérisation. (Voir la section « Directives de mélange » de la présente étiquette.)

Appliquer l'herbicide en postlevée sur les graminées de semis ou établies suivantes qui sont destinées au fourrage ou à la production de semences :

Brome des prés	Agropyre pubescent
Brome inerme	Agropyre élevé
Fétuque rouge traçante	Agropyre à chaumes rudes
Fétuque élevée	Agropyre des rives
Dactyle pelotonné	Agropyre de Nord
Agropyre à crête	Agropyre de l'Ouest
Agropyre intermédiaire	

Appliquer l'herbicide en postlevée sur les graminées établies suivantes qui sont destinées au fourrage ou à la production de semences :

Pâturin des prés

L'herbicide REFINE[md] SG supprime les mauvaises herbes à feuilles larges énumérées pour l'herbicide REFINE[md] SG utilisé seul. Pour obtenir les meilleurs résultats, procéder au traitement lorsque les mauvaises herbes sont encore jeunes et en pleine croissance, mesurant moins de 10 cm de hauteur ou de largeur. Il est essentiel de couvrir complètement les mauvaises herbes cibles.

Appliquer uniquement à l'aide de matériel terrestre. N'effectuer qu'une seule application par saison de croissance.

Les graminées mentionnées ci-dessus ne doivent pas être utilisées pour le pâturage ni pour le fourrage moins de 7 jours après le traitement.

Se référer aux sections pertinentes de la présente étiquette pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les précautions d'emploi ainsi que les directives d'application et de mélange.

APPLICATION AUTOMNALE SUR LE BLÉ D'HIVER DANS L'EST DU CANADA

NOTE À L'ACHETEUR/UTILISATEUR: LIRE L'ÉNONCÉ SUIVANT AVANT D'UTILISER LE PRÉSENT PRODUIT À DES FINS SPÉCIALES :

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour l'utilisation décrite ci-dessous a été élaboré par des personnes autres que la Compagnie E. I. du Pont Canada et accepté pour homologation par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour usages limités demandés par les utilisateurs (PEPUDU). La Compagnie E. I. du Pont Canada elle-même ne fait aucune représentation et ne fournit aucune garantie relativement aux allégations concernant le rendement (efficacité) ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) pour ce produit lorsqu'il est utilisé sur la (les) culture(s) énumérée(s). Par conséquent, l'acheteur et l'utilisateur assument toutes les responsabilités inhérentes et s'engagent à ne pas tenir la Compagnie E. I. du Pont Canada responsable de toute allégation fondée sur l'efficacité et la phytotoxicité pour ce qui est des usages décrits ci-dessous.

APPLICATION AUTOMNALE SUR LE BLÉ D'HIVER DANS L'EST DU CANADA

Pour la suppression des mauvaises herbes indiquées pour l'herbicide REFINE[md] SG utilisé seul, appliquer 30 grammes (15 g m.a./ha) de l'herbicide REFINE[md] SG par hectare avec un agent tensio-actif homologué. (Se référer à la section DIRECTIVES DE MÉLANGE de cette étiquette).

Appliquer en automne au moyen d'un matériel terrestre comme pulvérisation de post levée après le stade de 2 feuilles du blé d'hiver, avant un gel meurtrier. Pour de meilleurs résultats, appliquer sur les mauvaises herbes en pleine croissance ayant moins de 10 cm de hauteur ou de diamètre. La couverture complète des mauvaises herbes est essentielle.

Suivant l'application automnale, ne pas appliquer l'herbicide REFINE[md] SG au printemps.

On ne peut utiliser le blé pour le pâturage ni comme nourriture pour le bétail dans les 7 jours suivant l'application.

Se référer aux sections appropriées de cette étiquette pour des renseignements additionnels concernant les précautions d'utilisation, l'application et/ou directives de mélange.

RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE :

PRÉCAUTIONS RELATIVES AU MÉLANGE :

Lorsque l'herbicide REFINE[md] SG est dissout, l'herbicide ne se précipitera pas, même si le pulvérisateur est immobilisé pendant un certain temps. Si le pulvérisateur a reposé pendant un certain temps et si on à ajouté un composant de mélange en réservoir non hydrosoluble, bien l'agiter pour que le produit soit totalement en suspension avant de recommencer les applications. Le mélange à pulvériser doit être utilisé dans les 24 heures suivant sa préparation. Passé ce délai, le produit peut se dégrader. Utiliser la solution de pulvérisation contenant ASSERT[md] dans les 12 heures afin d'éviter que le produit ne se dégrade.

DIRECTIVES DE MÉLANGE:

Choisir un volume de pulvérisation qui assurera une couverture complète et une pulvérisation uniforme. Utiliser un volume de pulvérisation minimum de 55 L par hectare pour l'application terrestre, et un volume de pulvérisation minimum de 25 à 50 L pour l'application aérienne. Si l'on mélange en réservoir avec d'autres herbicides, toujours consulter l'étiquette de chacun des produits ajoutés afin de respecter le volume de pulvérisation minimal requis et la quantité d'eau recommandée pour le mélange en réservoir applicable à chaque produit.

1. Toujours commencer avec un réservoir de pulvérisation propre et vide.

2. Remplir 1/3 du réservoir avec de l'eau fraîche.

3. En faisant fonctionner l'agitateur, ajouter la quantité requise de l'herbicide REFINE[md] SG dans le réservoir. Continuer l'agitation pendant au moins 5 minutes afin d'assurer que l'herbicide REFINE[md] SG est **complètement** dissout.

4. S'assurer qu'il n'existe pas des granules non-dissouts, puis ajouter la quantité requise du composant du mélange en réservoir.

5. Si le composant du mélange en réservoir est un concentré émulsifiable (EC), réduire l'agitation afin d'éviter l'induction d'une émulsion inverse. Lorsque l'herbicide REFINE[md] SG est complètement dissout, il restera en solution.

6. Ajouter le reste de l'eau.

7. Si requis pour le mélange en réservoir, ajouter l'adjuvant approprié. Si un agent antimousse est requis, l'ajouter en dernier lieu.

8. Se référer aux sections de mélange en réservoir de ce livret pour connaître l'ordre d'addition ainsi que les autres directives de mélange.

9. Pour les mélanges subséquents, réduire le volume de la matière qui reste dans le réservoir à 10 % moins du volume de solution original avant de procéder à l'étape 1, parce que les produits chimiques restants peuvent entraver la dispersion de l'herbicide REFINE[md] SG. Si cela est impossible, délayer l'herbicide REFINE[md] SG dans une petite quantité d'eau (5-10 L) avant de l'ajouter au réservoir.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE SPECIALES POUR LES « CHEM-HANDLERS »

1. S'assurer que le chem-handler est propre (rincé avec de l'ammoniaque).

2. Pour les meilleurs résultats, ajouter l'herbicide REFINE[md] SG à la partie supérieure du réservoir.

3. Si l'on utilise un chem-handler, s'assurer que tous les granules de l'herbicide REFINE[md] SG sont complètement dissouts et qu'ils sont injectés dans le réservoir principal tout en maintenant l'agitation, avant d'ajouter les autres produits chimiques.

4. Dans certains chem-handler, un volume bas d'eau peut causer une saturation de l'herbicide REFINE[md] SG, laissant des granules non-dissouts. Dans ce cas, rincer le chem-handler avec de l'eau propre avant l'addition des autres chimiques.

5. Toujours dissoudre les granules de l'herbicide REFINE[md] SG dans le réservoir principal avant d'ajouter un autre composant du mélange en réservoir.

Note : Observer la procédure de nettoyage recommandée pour les réservoirs de pulvérisation.

RENSEIGNEMENTS SUR LE NETTOYAGE DU MATÉRIEL

PRÉCAUTIONS RELATIVES AU NETTOYAGE:

Ne pas utiliser d'ammoniaque avec de l'eau de javel. Le mélange de ces deux produits entraîne l'émanation d'un gaz à odeur de moisissure et de chlore qui peut occasionner une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement à l'intérieur d'un bâtiment.

NE PAS NETTOYER LE PULVÉRISATEUR PRÈS D'UN PUITS OU D'UNE SOURCE D'EAU OU PRÈS DE LA VEGETATION UTILE.

DIRECTIVES DE NETTOYAGE :

Afin d'éviter tout dommage aux cultures autres que le blé, l'orge de printemps et l'avoine, il est important d'éliminer, immédiatement après une pulvérisation et avant de traiter d'autres cultures, toute trace de l'herbicide REFINE SG dans l'équipement de mélange et de pulvérisation de la manière suivante:

1. Vider le réservoir et rincer le réservoir, la rampe et les boyaux avec de l'eau propre. Si la rampe est équipée de têtes à buses multiples, s'assurer de faire pivoter chaque buse afin de s'assurer que l'eau propre passe à travers toutes les pièces de l'assemblage.

2. Regarder dans le réservoir afin de s'assurer qu'il ne reste pas de traces visibles de l'herbicide REFINE[md] SG. Répéter l'étape 1 au besoin.

3. Remplir le réservoir avec de l'eau propre; ajouter ensuite 1 litre d'AMMONIAQUE domestique (contenant un minimum de 3% d'ammoniaque) par 100 litres d'eau ou une solution pour nettoyage de réservoir contenant de l'ammoniaque. L'ammoniaque ne neutralise pas l'herbicide, mais il aide à dissoudre les résidus séchés adhérent aux surfaces du réservoir. Si un concentré émulsifiable à été mélangé dans le réservoir avec l'herbicide REFINE[md] SG, l'utilisation d'un agent tensio-actif durant le nettoyage aidera à enlever les résidus huileux qui peuvent renfermer de l'herbicide REFINE[md] SG dans le réservoir et les boyaux.

4. Faire couler une partie de la solution dans la rampe et les boyaux et rajouter de l'eau pour remplir le réservoir. Agiter le contenu pendant 15 minutes.

5. Vider le réservoir.

6. Enlever les buses et les filtres et les nettoyer séparément dans un seau contenant un nettoyeur et de l'eau.

7. Rincer le réservoir à fond avec de l'eau propre pendant au moins 5 minutes en faisant couler l'eau dans les boyaux et la rampe.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Pour la gestion de la résistance aux herbicides, l'herbicide REFINE[md] SG est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide REFINE[md] SG et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.
Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide REFINE[md] SG ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquer avec le représentant local de DuPont ou composer le numéro sans frais de DuPont 1 800 667-3925.

ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, à l'écart des autres pesticides, des engrais, des aliments destinés à l'alimentation humaine ou animale. Ne pas l'utiliser ni l'entreposer dans une maison ou aux alentours. Garder le contenant fermé.

ÉLIMINATION:

S'il s'agit d'un contenant non-réutilisable :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

S'il s'agit d'un contenant à remplissages multiples:
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

S'il s'agit d'un contenant réutilisable:
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tous les types d'emballage`:

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conformé à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les Produits Antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Dans certains cas, le mélange en cuve d'un produit antiparasitaire avec un autre produit antiparasitaire ou un engrais peut réduire l'activité biologique y compris l'efficacité, ou alors accroître l'activité biologique et provoquer des dommages à la plante hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec la compagnie E.I Du Pont Canada au 1-800-667-3925 pour demander des renseignements avant de mélanger tout pesticide ou engrais qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette. L'utilisateur accepte le risque de pertes qui résulteront de l'utilisation d'un mélange en cuve non inscrit sur cette étiquette ou non spécifiquement recommandé par la compagnie E.I. Du Pont Canada.

md/mc Marques déposées/de commerce de E. I. du Pont de Nemours and Company, dont La Compagnie E. I. du Pont Canada est un usager licencié. Membre de CropLife.

* Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.